

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2019**

Délibération
n° 2019.12.129.B

**Conventions de mise
à disposition de
personnel avec les
communes de
Nersac, Dirac,
Mouthiers sur Boëme
et Touvre pour
l'entretien des
espaces verts
communautaires**

LE DIX NEUF DECEMBRE DEUX MILLE DIX NEUF à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **13 décembre 2019**

Secrétaire de séance : Yannick PERONNET

Membres présents :

Jean-François DAURE, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Jacky BOUCHAUD, Michel BUISSON, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Annie MARAIS, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Jean-Claude COURARI à Jean-François DAURE, Gérard DEZIER à Denis DOLIMONT

Excusé(s) :

Xavier BONNEFONT, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Fabienne GODICHAUD, Alain THOMAS, Vincent YOU

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

**DELIBERATION
N° 2019.12.129.B**

Rapporteur : Madame BERNAZEAU

CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC LES COMMUNES DE NERSAC, DIRAC, MOUTHIER SUR BOËME ET TOUVRE POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS COMMUNAUTAIRES

Depuis 2007, et dans un souci de mutualisation des moyens, d'optimisation des déplacements, et de gestion au plus près du terrain, GrandAngoulême a confié au service espaces verts de la commune de Nersac l'entretien des espaces lui appartenant dans sa zone industrielle, ainsi que le tronçon de la coulée verte sur cette commune.

Par ailleurs, à la suite de la fusion au 1^{er} janvier 2017, GrandAngoulême a organisé des réunions avec les communes afin d'optimiser l'entretien de ses sites. Les communes de Dirac, Touvre et Mouthiers, qui assuraient déjà l'entretien de sites pour le compte des ex-communautés de communes, ont souhaité conserver l'entretien par leurs services communaux.

Ce partenariat avec Nersac donnant entière satisfaction, il est proposé de passer une convention avec les communes de:

- Nersac pour l'entretien de la zone industrielle de Nersac et le tronçon de la coulée verte sur cette commune ;
- Mouthiers pour l'entretien de la zone Les Rentes ;
- Touvre pour l'entretien de la zone La Sablière / Quai 55 ;
- Dirac pour l'entretien de l'Epiphyte et de l'ancien ALSH.

Des conventions définissant les conditions de mise à disposition partielle des services communaux au profit de la communauté prévoient notamment :

- la localisation des zones à entretenir et la définition des missions assurées
- les modalités financières de la mise à disposition (tarifs et calendrier)
- la durée des conventions qui prendraient effet à leur date de signature jusqu'au 31 décembre 2024.

Vu l'avis favorable du comité technique du GrandAngouleme du 26 novembre 2019,

Je vous propose :

D'APPROUVER les conventions de mise à disposition des services espaces verts des communes de Nersac, Dirac, Mouthiers et Touvre au profit de GrandAngoulême,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à les signer,

D'INSCRIRE les dépenses aux articles 628752 et 62875.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 26 décembre 2019	<u>Affiché le :</u> 26 décembre 2019